

En 2018, selon l'enquête Emploi de l'Insee, 482 000 personnes, soit 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite. Avec le recul des âges de départ à la retraite, consécutif à la réforme de 2010, la part des 65 ans ou plus parmi les retraités en situation de cumul emploi-retraite progresse.

Parmi l'ensemble des retraités en emploi, plus de quatre sur dix sont cadres ou indépendants. En 2016, selon les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), 16,4 % des retraités de 66 ans ont cumulé une pension dans leur régime principal avec un emploi au moins une fois depuis leur départ à la retraite. Cette proportion est en hausse de 2,6 points par rapport à 2012.

### En 2018, plus d'un retraité sur deux en situation de cumul emploi-retraite a 65 ans ou plus

Selon l'enquête Emploi de l'Insee (*encadré 1*), 482 000 personnes âgées de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte), cumulent une activité professionnelle avec une pension de retraite en 2018<sup>1</sup> (voir fiche 22) [*tableau 1*]. Elles représentent 3,4 % de l'ensemble des retraités de 55 ans ou plus.

En France métropolitaine, 478 000 personnes de 55 ans ou plus sont dans cette situation en 2018, contre 438 000 personnes en 2013. Plus de la moitié d'entre elles ont 65 ans ou plus (58 %). Parmi les cumulants, on compte 42 % de femmes. 24,8 % des retraités ayant entre 55 ans et 59 ans sont en situation de cumul emploi-retraite, soit plus de 5,5 points de plus qu'en 2013. Cette proportion se réduit à 6,7 % chez les 60-64 ans, 4,6 % chez les 65-69 ans et 1,3 % chez les 70 ans ou plus. Cette diminution, avec l'âge, de la part des cumulants parmi les retraités concerne aussi bien les femmes que les hommes. Entre 2013 et 2018, la part des 60-64 ans parmi les cumulants diminue de 42,3 % à 30,7 %. Cette baisse s'explique, pour partie, par le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite instauré par la réforme de 2010, qui conduit les personnes à partir à la retraite plus tard et diminue, de ce fait, le nombre de cumulants potentiels parmi les 60-64 ans.

Cette diminution pourrait tenir aussi, pour une autre partie, aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014, qui pourraient avoir conduit, à partir de 2015, certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que dans celle du cumul emploi-retraite.

### Plus de quatre retraités sur dix en situation de cumul emploi-retraite occupent un poste de cadre ou sont indépendants

En 2018, 22,5 % des retraités en situation de cumul emploi-retraite exercent une activité en tant qu'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles, contre 13,1 % de l'ensemble des personnes de 55 ans ou plus qui occupent un emploi (*tableau 2*). Ils sont également 24,7 % à occuper un emploi de salarié cadre, soit 3,5 points de plus que l'ensemble des seniors en emploi. La catégorie d'emploi occupé lors du cumul emploi-retraite diffère fortement en fonction du sexe. Ainsi, près d'un tiers (32,7 %) des hommes retraités qui ont un emploi sont cadres ou assimilés, contre 13,7 % des femmes, et plus d'une retraitée sur deux (52,0 %) en situation de cumul emploi-retraite est employée ou ouvrière, contre 26,1 % des hommes.

Les emplois exercés dans le cadre d'un cumul avec la retraite sont en très grande majorité des emplois à temps partiel, pour les femmes (quatre cumulantes

1. En moyenne annuelle. Ces effectifs incluent, outre le cumul emploi-retraite proprement dit, les situations de retraite progressive. Ces dernières restent toutefois peu nombreuses.

**Encadré 1 La mesure du cumul emploi-retraite****À partir de l'enquête Emploi de l'Insee**

L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête trimestrielle auprès des ménages résidant sur le territoire français (Métropole et DROM depuis 2014, hors Mayotte) réalisée par l'Insee. Le champ couvre toutes les personnes de 15 ans ou plus habitant dans un logement ordinaire. Les questions posées portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an avant l'enquête, et la situation principale mensuelle durant les douze derniers mois. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant, pour la France, une mesure des concepts d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

L'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année. Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre), qu'importe la composition ou le changement des ménages qui l'occupent.

Le questionnaire a été rénové en 2013, ce qui peut poser des problèmes de champ entre les millésimes, notamment pour la mesure des effectifs de retraités. Le traitement de la retraite diffère ainsi dans l'enquête Emploi depuis 2013. L'ancienne question « Êtes-vous retraité ou préretraité ? » était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé, mais n'en exerçant plus lors de l'enquête. La nouvelle question « Touchez-vous une retraite ? » n'est posée qu'en première et dernière interrogations aux personnes de 53 ans ou plus et n'empêche pas, par sa formulation, l'exercice d'une activité professionnelle, contrairement au questionnaire précédent. Pour cette raison, les données de l'enquête Emploi ne sont mobilisées dans cette fiche qu'à partir du millésime 2013.

Afin de repérer les situations de cumul emploi-retraite, la réponse à la question sur le fait d'être retraité est croisée avec le statut d'activité au sens du BIT, selon lequel les personnes cumulantes sont considérées comme actives occupées. Ce croisement peut recouvrir, dans la pratique, aussi bien les situations de retraite progressive que de cumul emploi-retraite. En toute rigueur, les chiffres présentés dans cette fiche incluent donc également la retraite progressive, en plus du cumul emploi-retraite proprement dit.

**À partir de l'Enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)**

Dans l'EACR, le cumul est défini au sein d'un même régime (salariés du privé d'une part, indépendants d'autre part). Les retraités au régime général et ayant un revenu issu d'une activité non salariée, et ceux qui sont dans la situation inverse, ne sont pas comptabilisés à partir de cette source statistique.

À la CNAV et à la CNPL, les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année  $n$  sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année  $n-1$ , et qui ont un salaire ou un revenu porté au compte en année  $n$  dans le régime. En cas de retards de paiement (soldes de salaire pour l'année  $n-1$  payés en année  $n$ ), les liquidants de l'année  $n-1$  peuvent être considérés à tort comme en emploi en année  $n$ . Les chiffres présentés surestiment donc légèrement le nombre de véritables cumulants.

À la SSI, les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année  $n$  sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année  $n-1$ , et qui ont dépassé le seuil permettant de valider au moins un trimestre au titre d'une activité exercée l'année  $n$  dans le régime.

**À partir de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR)**

L'EIR 2016 renseigne, pour chaque régime de retraite, à la fois l'année de liquidation des droits et l'année de dernière cotisation (c'est-à-dire la dernière année où une période d'emploi, un revenu salarial ou d'activité portée au compte sont observés). Il permet donc d'identifier les situations de cumul emploi-retraite au sein d'un même régime (cumul intrarégime) : si la dernière année cotisée dans le régime est supérieure strictement à l'année de liquidation de la pension de droit direct de ce régime, l'assuré cumule emploi et retraite. Il permet également de repérer les cumuls interrégimes pour les polypensionnés : c'est le cas lorsque la dernière année cotisée dans un régime de base est postérieure à l'année de la liquidation de la pension ●●●

... d'un autre régime de base. Néanmoins, la dernière année cotisée n'est pas connue pour les régimes de la MSA et de la CNRACL, ce qui tend à sous-estimer le cumul emploi-retraite.

En outre, comme pour l'EACR, les données de l'EIR ne permettent pas d'écarter des situations de faux cumuls, liés à la nature administrative des informations renseignées, notamment si des salaires dits « portés au compte » reportés l'année suivant la liquidation correspondent à des rappels ou à des revenus différés pour des périodes d'emploi effectuées l'année précédente.

### À partir de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)

L'EIC 2013 renseigne, pour chaque régime de retraite et pour chaque année où un individu y est affilié, le nombre de trimestres validés au titre de l'emploi, ainsi que les dates de liquidation des retraites de droit direct (entre autres variables). À ce titre, il est donc possible d'identifier, pour une année donnée, des personnes en situation de cumul emploi-retraite, c'est-à-dire liquidant leurs droits à retraite et validant des trimestres au titre de l'emploi. Ces cas de figure ont été étudiés dans la fiche 21 de cet ouvrage, au regard des fins de carrière et des situations principales que vivent les affiliés. Ils n'ont toutefois pas été repris dans cette fiche, les sources évoquées plus haut suffisant à dresser un panorama plus complet du cumul emploi-retraite.

### Une définition du cumul emploi-retraite qui varie selon les sources

Les quatre sources statistiques présentées ci-dessus se réfèrent à des visions distinctes du cumul emploi-retraite, ce qui entraîne des différences de mesure du nombre de personnes concernées. L'enquête Emploi identifie le cumul à un moment donné (au cours d'une semaine donnée) et exprime les effectifs concernés en moyenne sur toutes les semaines de l'année. Le nombre de cumulants issu de cette source peut donc être inférieur au nombre de personnes qui ont été en situation de cumul au moins une fois dans l'année, si cette situation n'a porté que sur une partie de l'année seulement. L'EACR et l'EIC, d'une part, et l'EIR, d'autre part, retiennent en revanche dans leur définition le fait d'avoir cumulé sa retraite avec un emploi au moins une fois au cours de l'année civile dans le premier cas, et au moins une fois entre son année de départ à la retraite et l'année atteinte à un âge donné (66 ans dans cette fiche). Ces définitions, plus larges, aboutissent donc, par construction, à un nombre plus élevé de personnes cumulant emploi et retraite.

sur cinq) comme pour les hommes (trois cumulants sur cinq) [tableau 3]. Pour la moitié des femmes et pour environ un tiers des hommes, la quotité de travail est inférieure à un mi-temps. À l'inverse, la plupart des personnes de 55 ans ou plus en emploi et non retraitées travaillent à temps plein. C'est le cas pour sept femmes sur dix et neuf hommes sur dix. Quatre salariés sur cinq percevant une pension de retraite ont un contrat de travail à durée indéterminée (81 % des femmes et 77 % des hommes). Les personnes salariées travaillent en majorité dans une entreprise privée ou au sein d'associations (66 % des salariés cumulants hommes de 55 ans ou plus et 54 % des salariées femmes du même âge). L'emploi auprès des particuliers est nettement plus fréquent parmi les femmes cumulantes que parmi les hommes (31 % contre 2 %).

### Les cumuls dans un même régime sont plus fréquents pour les hommes

L'enquête Emploi de l'Insee ne permet pas de connaître les régimes de retraite des personnes

en situation de cumul emploi-retraite. L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) identifie, elle, les effectifs de personnes en situation de cumul intrarégime (encadré 1).

En 2018, le nombre de retraités cumulant une pension avec un revenu d'activité, au sein du même régime, a augmenté de 3,8 % à la CNAV (tableau 4). Ces cumulants représentent 3,0 % des retraités de la CNAV (hors nouveaux retraités de l'année). Le cumul emploi-retraite est plus fréquent parmi les non-salariés : en 2018, 5,0 % des pensionnés de la SSI (commerçants et artisans confondus) cumulent une retraite et un emploi. Parmi les retraités des régimes de professions libérales, cette proportion s'élève à 11,1 %. Depuis la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (voir encadré 1 de la fiche 22) qui a libéralisé les conditions d'accès du cumul emploi-retraite, le nombre de retraités en situation de cumul emploi-retraite ne cesse d'augmenter (+7,4 % en 2018 parmi les régimes de professions libérales et d'indépendants).

Le cumul emploi-retraite concerne davantage les hommes que les femmes, quel que soit le régime considéré. En effet, à la CNAV, 52 % des cumulants sont des hommes. Cette part est de 75 % à la SSI. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part des hommes dans l'ensemble des retraités ou nouveaux retraités dans chaque régime.

La proportion des hommes retraités de droit direct cumulant leur retraite avec un emploi au sein d'un même régime est également plus élevée pour les retraités de la SSI que pour ceux de la CNAV. Ces proportions diminuent avec l'âge (*graphique 1*). Situées entre 6 % et 10 % autour de 65 ans, elles passent en dessous de 2 % au-delà de 75 ans.

**Tableau 1** Effectifs de cumulants par tranche d'âge et proportion dans l'ensemble de la population des 55 ans ou plus percevant une retraite en 2013 et 2018

	2013				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
<b>France métropolitaine</b>					
De 55 à 59 ans	69 000	19,3	2,5	15,6	46,2
De 60 à 64 ans	185 000	6,9	20,3	42,3	41,8
Dont de 60 à 61 ans	64 000	8,1	12,0	14,6	39,5
Dont de 62 à 64 ans	121 000	6,4	32,0	27,6	43,0
De 65 à 69 ans	128 000	4,2	66,4	29,3	38,7
70 ans ou plus	56 000	0,8	85,4	12,8	42,9
<b>55 ans ou plus</b>	<b>438 000</b>	<b>3,3</b>	<b>11,3</b>	<b>100,0</b>	<b>41,7</b>
<b>France (hors Mayotte) 55 ans ou plus</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
	2018				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
<b>France métropolitaine</b>					
De 55 à 59 ans	56 000	24,8	1,9	11,7	39,8
De 60 à 64 ans	147 000	6,7	12,1	30,7	45,4
Dont de 60 à 61 ans	44 000	8,5	6,2	9,1	34,9
Dont de 62 à 64 ans	103 000	6,2	20,7	21,5	49,9
De 65 à 69 ans	166 000	4,6	63,4	34,8	40,6
70 ans ou plus	109 000	1,3	84,1	22,9	42,3
<b>55 ans ou plus</b>	<b>478 000</b>	<b>3,4</b>	<b>10,4</b>	<b>100,0</b>	<b>42,4</b>
<b>France (hors Mayotte) 55 ans ou plus</b>	<b>482 000</b>	<b>3,4</b>	<b>10,2</b>	<b>100,0</b>	<b>42,3</b>

nd : non disponible.

**Notes** > L'âge de l'individu est celui atteint le dernier jour de la semaine de référence. Des données complémentaires ventilées par année entre 2013 et 2018 pour la France métropolitaine et la France entière sont disponibles dans l'espace data.drees : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

**Lecture** > 56 000 personnes de 55 à 59 ans résidant en France métropolitaine cumulent un emploi avec une pension de retraite en 2018, ce qui représente 24,8 % des retraités de 55-59 ans, 1,9 % des personnes en emploi de cette tranche d'âge, et 11,7 % de l'ensemble des cumulants.

**Champ** > Retraités de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte) et vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources** > Insee, enquêtes Emploi 2013 et 2018 ; calculs DREES.

## 16,4 % des retraités de la génération 1950 ont cumulé un emploi et une retraite avant 66 ans

Selon l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2016, 16,4 % des retraités de la génération 1950 ont été en situation de cumul emploi-retraite, que ce soit au sein du même régime ou dans deux régimes différents (*encadré 1*), pendant au moins une année entre celle qui a suivi la liquidation des droits et celle de leur 66<sup>e</sup> anniversaire (*tableau 5*). Cette proportion était de 13,8 % pour la génération 1946, ayant atteint 66 ans en 2012 (source EIR 2012)<sup>2</sup>. Cet accroissement peut notamment s'expliquer par la libéralisation des conditions d'accès au cumul en 2009, dont la génération 1950 a pleinement bénéficié (voir fiche 22). Parmi les personnes de cette génération ayant comme régime de retraite principal la SSI ou celui des professions libérales, 18,4 %

ont cumulé leur retraite avec une activité rémunérée. Cette proportion est de 8,5 % pour les agriculteurs (MSA salariés et non-salariés). Ces retraités occupent majoritairement des emplois relevant du régime général : c'est le cas de 15,4 % des retraités des régimes couvrant les indépendants (SSI et professions libérales) et de 7,6 % des retraités de la MSA.

## Le cumul emploi-retraite des retraités de la fonction publique

Dans les régimes de la fonction publique (FPE et CNRACL), les situations de cumul emploi-retraite intrarégime sont quasi inexistantes pour les retraités de la génération 1950<sup>3</sup>. Il arrive pourtant que les anciens fonctionnaires cumulent leur retraite avec un emploi dans le secteur privé. D'après les données de l'EIR 2016, 7 % des retraités de la fonction publique civile de l'État (FPCE) nés en 1950 et ayant liquidé un

**Tableau 2 Répartition par catégorie socioprofessionnelle des personnes ayant cumulé un emploi et une retraite en 2018**

En %

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi
Agriculteurs exploitants	3,4	3,3	2,0	2,0	4,5	4,7
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	19,1	9,8	14,1	5,8	22,8	13,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	24,7	21,2	13,7	16,1	32,7	26,2
Professions intermédiaires	15,8	20,7	18,2	21,5	14,0	20,0
Employés	22,8	27,5	44,3	45,6	7,1	9,5
Ouvriers	14,2	17,5	7,7	9,1	18,9	25,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Note** > Pour les personnes en cumul emploi-retraite, la catégorie socioprofessionnelle retenue est celle correspondant à l'activité effectuée dans le cadre du cumul, qui peut être distincte de celle de l'activité exercée avant le départ à la retraite.

**Lecture** > 3,4 % des cumulants sont agriculteurs exploitants, contre 3,3 % des personnes de 55 ans ou plus en emploi.

**Champ** > Personnes de 55 ans ou plus exerçant un emploi, résidant en France (hors Mayotte) et vivantes en 2018.

**Source** > Insee, enquête Emploi 2018 ; calculs DREES.

2. Pour cette génération, la proportion de retraités ayant été au moins une fois en situation de cumul emploi-retraite s'élève à 13,9 % en 2016, alors qu'ils sont âgés de 70 ans (EIR 2016). L'écart très faible (seulement 0,1 point) par rapport à la proportion observée à l'âge de 66 ans indique que très peu de retraités qui n'ont jamais cumulé avant 66 ans commencent à le faire après cet âge. La proportion observée à 66 ans est donc un indicateur solide de la part des retraités effectuant un cumul au moins une fois au cours de leur retraite.

3. Le cumul emploi-retraite au sein d'un même régime de la fonction publique est possible uniquement pour les militaires, qui peuvent cumuler leur pension militaire avec un emploi de fonctionnaire civil.

droit à pension avant 2015 ont cumulé leur pension de la FPCE avec un emploi dans un autre régime (tableau 6). Cette part est un peu plus élevée à la CNRA (12 %) et pour les militaires (51 %). Parmi

les retraités (hors militaires) nés en 1950, 15 % de ceux partis à la retraite avant 60 ans ont été en cumul emploi-retraite, contre 5 % de ceux partis à la retraite à 60 ans ou après. ■

**Tableau 3 Répartition selon la durée du temps de travail des personnes ayant cumulé un emploi et une retraite en 2018**

Temps de travail	Ensemble		Femmes		Hommes		En %
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	
Temps complet	32,0	79,4	22,2	67,8	39,2	91,3	
Temps partiel, dont :	68,0	20,6	77,8	32,2	60,8	8,7	
Moins d'un mi-temps	40,6	5,8	51,1	9,6	32,9	1,8	
50 %	10,3	3,4	10,4	4,5	10,2	2,2	
Entre 50 % et moins de 80 %	10,7	6,2	9,7	9,8	11,4	2,4	
80 %	1,9	3,2	2,6	5,2	1,4	1,2	
Plus de 80 %	1,3	2,0	0,8	3,0	1,6	0,9	
Non renseigné	3,2	0,1	3,1	0,1	3,2	0,2	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

**Lecture** > 68,0 % des cumulants travaillent à temps partiel, dont 40,6 % d'entre eux moins d'un mi-temps.

**Champ** > Personnes de 55 ans ou plus, exerçant un emploi, résidant en France (hors Mayotte), vivantes au 31 décembre 2018 et percevant ou non une pension de retraite.

**Source** > Insee, enquête Emploi 2018 ; calculs DREES.

**Tableau 4 Retraités de droit direct en cumul emploi-retraite dans un même régime**

	Nombre de cumulants d'une pension de retraite et d'un revenu d'activité					Part des hommes parmi les cumulants (en %)	Part des cumulants au sein des retraités du régime, hors nouveaux retraités de l'année <sup>1</sup> (en %)		
	Effectifs (en milliers)			Évolution (en %)			2018	Ensemble	Femmes
	2010	2017	2018	2017-2018	2010-2018	2018			
CNAV	281,2	377,1	391,5	3,8	39,2	52,5	3,0	2,7	3,4
SSI base <sup>2</sup>	19,9	71,7	77,4	7,9	288,6	74,8	5,0	3,6	5,7
CNAVPL	nd	31,0	33,0	6,4	nd	75,0	11,1	nd	nd

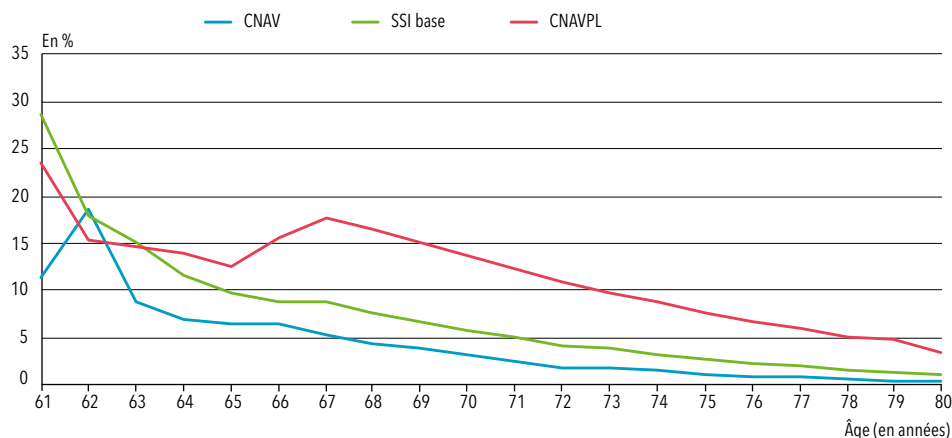
1. Les effectifs de retraités du régime, au dénominateur du ratio, sont calculés en retranchant les effectifs liquidant un droit direct au cours de l'année d'observation (année *n*). En effet, ces nouveaux retraités ne peuvent pas, par définition, être considérés comme cumulants.

2. Voir annexe 5, note sur la création de la SSI.

**Champ** > Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Source** > DREES, EACR 2010, 2017 et 2018.

### Graphique 1 Part des retraités de droit direct en cumul emploi-retraite au sein du même régime, par sexe et âge, hors nouveaux retraités de l'année, en 2018



**Note >** Les proportions non représentées sur le graphique correspondent aux cas (sexe et âge) où les effectifs de personnes déjà retraitées depuis le début de l'année (c'est-à-dire hors nouveaux retraités de l'année) sont trop faibles. Des données complémentaires ventilées par sexe pour la CNAV et la SSI sont disponibles sous : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2020>.

**Champ >** Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Source >** DREES, EACR 2018.

### Tableau 5 Retraités nés en 1950 ayant cumulé un emploi et une retraite, selon le régime principal de retraite et d'emploi

En %

Régime d'emploi principal	Régime de retraite principal				
	CNAV	Fonction publique <sup>1</sup>	Indépendants, hors agriculteurs <sup>2</sup>	MSA, salariés et non-salariés	Ensemble des retraités
CNAV	15,0	13,5	15,4	7,6	14,4
Fonction publique <sup>1</sup>	1,4	0,8	0,3	0,5	1,2
Indépendants, hors agriculteurs <sup>2</sup>	0,8	0,6	2,7	0,4	0,8
<b>Tous régimes d'emploi confondus</b>	<b>17,3</b>	<b>15,0</b>	<b>18,4</b>	<b>8,5</b>	<b>16,4</b>

1. Fonction publique comme régime d'emploi ou de retraite principal : fonction publique civile et militaire de l'État, CNRACL et régimes spéciaux.

2. Indépendants : SSI et professions libérales.

**Note >** Si un retraité effectue un cumul emploi-retraite intrarégime dans deux régimes différents, alors le cumul retenu est celui de la caisse de retraite principale (où le plus grand nombre de trimestres ont été validés). Si un retraité cumule un emploi avec une retraite d'un même régime, mais également avec une retraite d'un autre régime, alors la dimension interrégimes est privilégiée.

**Lecture >** 13,5 % des retraités de la fonction publique nés en 1950 et ayant liquidé un droit direct en 2015 ou avant (c'est-à-dire à 65 ans ou avant) ont cumulé, pendant une année au moins entre l'année qui suit le départ à la retraite et l'année des 66 ans, une retraite dans la fonction publique avec un emploi salarié dans le privé (CNAV).

**Champ >** Retraités de droit direct d'un régime de base, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2015 ou avant, nés en 1950, vivants au 31 décembre 2016.

**Source >** DREES, EIR 2016.

**Tableau 6** Part des retraités des régimes de la fonction publique de l'État et de la CNRACL ayant cumulé un emploi et une retraite

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Fonction publique civile de l'État	7	5	8
Fonction publique militaire de l'État <sup>1</sup>	51	ns	53
CNRACL	12	14	8
Fonctionnaires civils partis avant 60 ans <sup>2</sup>	15	17	11
Fonctionnaires civils partis à 60 ans ou après <sup>2</sup>	5	4	6

ns : non significatif.

1. Les effectifs de la fonction publique militaire de l'État sont trop restreints pour distinguer les résultats pour les femmes.

2. Inclus les retraités de la fonction publique civile de l'État et de la CNRACL.

**Lecture** > 14 % des femmes pensionnées de la CNRACL nées en 1950 ont cumulé leur pension de retraite avec un emploi au cours d'au moins une année entre leur départ à la retraite et l'année de leurs 66 ans.

**Champ** > Retraités de droit direct de la FPCE et de la CNRACL, nés en 1950, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2015 ou avant, et avant 66 ans, vivants au 31 décembre 2016.

**Source** > DREES, EIR 2016.

#### Pour en savoir plus

> **Bac, C., Bridenne, I., Dardier, A., Micallef, P.** (2015, juillet). Éclairage sur la reprise d'activité des retraités des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Caisses des dépôts et CNAV, *Questions Retraite & Solidarité - Les Études*, 12.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. (2018, novembre). *Transitions emploi-retraite et niveau de vie*. Séance du 21 novembre 2018.

> **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. (2015, septembre). Les dernières évolutions en matière de cumul emploi-retraite : quel dispositif pour quels objectifs ? Séance du 23 septembre 2015, documents 3, 4 bis, 5 et 5 bis.

> **Dardier, A.** (2016, janvier). Durée de cumul RG/RG : une application des modèles de durée. CNAV, *Les Cahiers de la CNAV*, 10.

> **Flamand, L., Gilles, C., Trannoy, A.** (2018, novembre). Qui travaille après 65 ans ? Dans *France, Portrait social - édition 2018*. Paris, France : Insee, Éclairage.

> **Musiedlak, Y.** (2017, septembre). Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. DREES, *Études et Résultats*, 1021.

> **Pla, A.** (2018, décembre). Un médecin libéral sur dix en activité cumule emploi et retraite. DREES, *Études et Résultats*, 1097.